

SSIAP2 chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

SYGMA FORMATION
Laurent de KERANROUË
05.56.29.20.70
sygmaformation@orange.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2 européen)

Conditions d'accès :

Justifier d'une aptitude médicale conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02/05/05 modifié.

Prérequis pédagogiques :

Les personnes possédant une qualification d'agent de sécurité incendie et justifiant d'un exercice de l'emploi d'au moins 1607 heures sur les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail. Etre titulaire du PSC1 de moins de 24 mois ou du SST valide. Etre capable : - de prendre des notes - de faire des synthèses - de raisonner - de communiquer correctement - d'élaborer des mains courantes et comptes rendus - d'avoir une parfaite maîtrise de soi - de respecter les règles morales et civiques - d'avoir le sens de l'observation et la capacité à réagir de manière adaptée

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir les compétences requises de management et d'encadrement d'une équipe du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes Se préparer à l'examen en vue d'obtenir le diplôme de chef d'équipe du service de sécurité incendie SSIAP 2

Contenu et modalités d'organisation

PROGRAMME/CONTENUS Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié ROLE ET MISSIONS DU CHEF D'EQUIPE - Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - Système de détection incendie - Système de mise en sécurité - Installations fixes d'extinction automatique HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE - Réglementation du code du Travail - Commissions de sécurité et commissions d'accessibilité CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE - Gestion du poste central de sécurité - Conseil technique aux services de secours METHODES PEDAGOGIQUES - Alternance de partie théorique et pratique - Participatives et actives OUTILS PEDAGOGIQUES - Plateau technique équipé (matériels incendie) - PCS équipé et opérationnel - Outils informatiques METHODE DE VALIDATION La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire. Evaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de trois épreuves : - Une épreuve écrite : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme - Une épreuve orale : animation d'une séquence pédagogique - Une épreuve pratique : exercice de gestion du PC en situation de crise. Des questions du jury compléteront l'épreuve à l'issue le candidat rédigera une main courante. Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orales et pratiques. Délivrance d'un diplôme SSIAP 2. Un recyclage est obligatoire tous les 3 ans conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié afin de maintenir sa qualification et pouvoir exercer la fonction d'Agent de Sécurité Incendie

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Commentaires sur la parcours personnalisable Du lundi au vendredi : J1 à J11 : 9h00-12h30/13h30-17h00 Le Stagiaire s'engage à faire preuve d'une assiduité régulière au cours de l'action et devra assister à l'ensemble des heures de formation pour pouvoir être présenté aux validations. (Aucune absence ne peut-être tolérée. Le nombre d'heure de chaque formation est réglementé par arrêté du Ministère de l'Intérieur)

Validation(s) Visée(s)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 2 (SSIAP 2) - diplôme de chef d'équipe - Sans niveau spécifique



Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00210522	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Mérignac (33)	SYGMA FORMATION			
00256987	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Mérignac (33)	SYGMA FORMATION			
00330145	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Mérignac (33)	SYGMA FORMATION			

00423878

du 01/01/2024 au
31/12/2024

Mérignac (33)

SYGMA FORMATION



00509409

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Mérignac (33)

SYGMA FORMATION

